

POPULATION & SOCIÉTÉS

Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité

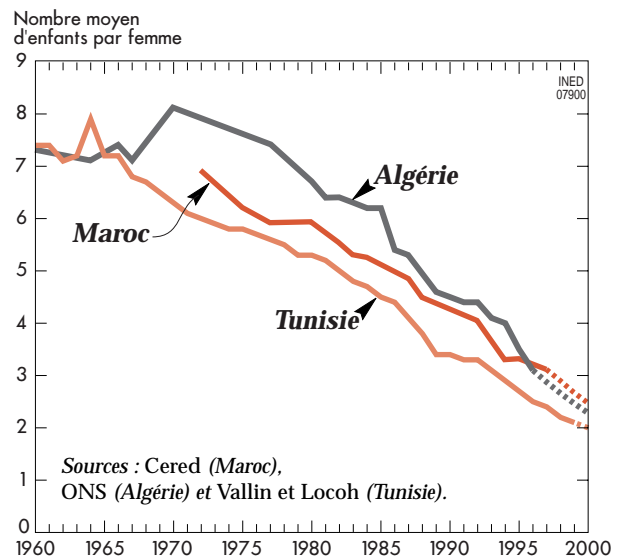
Après 35 ans de chute continue, la fécondité tunisienne vient d'atteindre le seuil fatidique : 2,2 enfants par femme en 1998, probablement 2,1 en 1999 [1], tout juste ce qu'il faut pour qu'une mère soit, à la génération suivante, remplacée par une fille et une seule (1). Seuil auquel, dans un parfait accomplissement de la transition démographique, la fécondité serait censée se stabiliser pour assurer le maintien de l'effectif de la population. L'Algérie et le Maroc suivent de près : leur fécondité était déjà descendue à 3,1 enfants par femme en 1996 et 1997 respectivement. En supposant que le rythme de baisse observé les années précédentes se soit maintenu, on ne compterait plus, en 2000, que 2,5 enfants par femme au Maroc, 2,3 en Algérie et 2,0 en Tunisie. D'ores et déjà, certains gouvernorats tunisiens et certaines provinces marocaines sont nettement en dessous de 2 enfants par femme. Non seulement la « fin de la transition » est toute proche, mais rien n'indique que ces pays en resteront là ; tout porte au contraire à croire qu'à l'instar des pays européens, ils descendront nettement en dessous du seuil de remplacement des générations.

La chute sous le seuil de remplacement est d'autant plus probable que la baisse de la fécondité s'est accélérée au cours de la dernière décennie. Depuis le départ, d'ailleurs, celle-ci a été beaucoup plus rapide que dans les pays développés. Au début des années soixante, la fécondité était encore très forte en Afrique du Nord, nettement plus que dans l'Europe ancienne. Le taux brut de natalité était de l'ordre de 50‰ et la fécondité totale de plus de 7 enfants par femme. Le nombre moyen d'enfants par femme est même monté jusqu'à 8,1 en Algérie, au début des années soixante-dix, en raison d'un abaissement de l'âge moyen au mariage. Au Maroc, il était encore proche de 7 enfants par femme en 1972. Trente ans plus tard, le taux brut

de natalité n'est plus que de l'ordre de 20‰ et la fécondité totale proche de 2 enfants par femme. En France, la fécondité a mis près de 200 ans pour tomber d'un peu plus de 6 enfants par femme au milieu du XVIII^e siècle à près de 2 dans les années trente. Ainsi, le Maghreb n'a mis que 25 ans pour parcourir le même chemin que la France en deux siècles ! Alors qu'il avait dans les années soixante une fécondité plus forte que la moyenne des pays en développement (6,0 enfants par femme) ou même que l'Afrique (7,0), le Maghreb se retrouve aujourd'hui nettement en dessous des estimations données pour ces régions par les Nations unies pour la période 1995-2000 (3,0 pour les pays en développement et 5,1 pour l'Afrique).

C'est la Tunisie qui, la première, s'est engagée dans la baisse de la fécondité, dès la fin des années soixante (figure 1). Le nombre moyen d'enfants par femme n'y était plus que de 6,3 dès 1970, alors qu'il restait supérieur à 7 au Maroc et venait même de

Figure 1 - Évolution de la fécondité totale au Maghreb



(1) Compte tenu du fait qu'il naît un peu plus de garçons que de filles, il faut 2,05 enfants par femme pour que chaque femme ait une fille et, compte tenu du risque de mourir entre la naissance et l'âge de la reproduction, il faut 2,1 enfants par femme pour qu'une femme en âge de procréer soit, à la génération suivante, effectivement remplacée par une femme.

grimper à plus de 8 en Algérie. Mais bien vite le Maroc a entamé à son tour un mouvement de baisse, remarquablement parallèle à celui de la Tunisie. L'Algérie s'y est engagée plus tard, à la fin des années soixante-dix, mais à un rythme encore plus rapide que celui de ses voisins, si bien qu'en 1986 l'écart avec la Tunisie n'était plus que d'un enfant par femme (5,4 contre 4,4), le Maroc se situant à mi-chemin. À la fin des années quatre-vingt, la Tunisie accélère la cadence et creuse à nouveau l'écart, mais très vite dans les années quatre-vingt-dix les trajectoires convergent à nouveau : l'Algérie finit par rattraper le Maroc et la distance qui la sépare de la Tunisie s'amenuise.

La Tunisie et le Maroc se sont officiellement engagés dans une politique de limitation des naissances dès le milieu des années soixante, la Tunisie plus fermement que le Maroc. Au contraire, l'Algérie s'y est catégoriquement refusée, au motif que « *la meilleure pilule, c'est le développement* », slogan qu'elle défendit lors de la Conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974, avant de faire volte-face, à la fin des années soixante-dix, la croissance de la population lui apparaissant désormais comme « *le principal frein au développement* ». Faut-il voir dans ces différences d'attitude des pouvoirs publics à l'égard de la contraception la principale explication des différences de calendrier observées dans la baisse de la fécondité des trois pays du Maghreb ? La réalité est plus complexe.

◆ Pourquoi la fécondité a-t-elle baissé ?

Si la fécondité a d'abord baissé en Tunisie, c'est avant tout grâce à la profonde mutation socio-culturelle dans laquelle le pays s'est engagé dès le lendemain de son indépendance. L'acte emblématique en fut l'adoption, dès 1956, du *Code du statut personnel*, qui a révolutionné le droit de la famille (interdiction de la polygamie et de la répudiation, consentement de la fille nécessaire au mariage, etc.). Il a été suivi d'autres mesures (notamment l'élévation de l'âge légal au mariage en 1964) et surtout accompagné par une action politique, administrative et pédagogique soutenue en faveur de l'amélioration de la place de la femme dans la société (accès à l'instruction et à l'emploi rémunéré en particulier). Bien que le droit de la famille y ait beaucoup moins évolué, les deux autres pays ont finalement suivi le même mouvement, mais de façons inégales. Dans ce contexte, l'évolution de l'âge au mariage des femmes joue un rôle primordial.

◆ Des mariages de plus en plus tardifs

En Tunisie, la fécondité a commencé à baisser à partir de 1966, au moment même où était adopté le programme de limitation des naissances. Toutefois, bien qu'en pleine expansion, les activités des services de planning familial sont restées assez modestes au début, insuffisantes en tout cas pour que la contraception puisse expliquer la baisse de fécondité observée. En fait, jusqu'aux années quatre-vingt, le facteur essentiel de la baisse de la fécondité tunisienne a été l'élévation de l'âge au mariage [1] ; c'est seulement dans les années les plus récentes que la contraception est devenue le principal moteur de la baisse de la

fécondité. La Tunisie confirme ainsi le rôle éminent que peut jouer le changement de comportement matrimonial dans une société où la procréation est inconcevable en dehors du mariage. En raison de cette règle sociale très forte, la simple élévation de l'âge moyen au mariage – de 20 ans en 1966 à 27 ans en 1995 – a préservé la plupart des femmes de la tranche d'âges naturellement la plus féconde de tout risque de mettre au monde un enfant.

De même, au Maroc, c'est le report de l'âge au mariage qui a permis d'amorcer la baisse de la fécondité [2]. C'est parce que la modernisation du statut de la femme y a avancé plus timidement qu'en Tunisie que ce report y a été plus tardif et qu'aujourd'hui encore, l'évolution de la nuptialité reste le principal facteur de la baisse de la fécondité marocaine. A contrario, en Algérie, c'est l'abaissement de l'âge au mariage au lendemain de l'indépendance qui a porté la fécondité à son maximum au début des années soixante-dix. Et si, depuis, la fécondité y est en chute libre, c'est aussi en raison du retournement de cette tendance : même si la fin des années soixante-dix est bien le moment où le gouvernement s'engage dans une politique de limitation des naissances, les deux tiers de la baisse de la fécondité algérienne entre 1970 et 1986 s'expliquent par l'augmentation de l'âge au mariage [3].

Le Maghreb est actuellement la région d'Afrique où l'âge au mariage est le plus élevé. En Tunisie, la hausse de l'âge au mariage des femmes a été constante depuis l'indépendance : celui-ci est passé de 19,1 ans en 1956 à 27,8 ans en 1999 [4]. Au Maroc, l'âge au mariage est passé de 17,3 ans en 1960 à 26,2 ans en 1995 [2]. Enfin, les femmes algériennes restent aujourd'hui en moyenne célibataires neuf ans de plus qu'il y a trente ans : après la baisse observée entre 1966 et 1970, l'âge moyen au premier mariage n'a cessé d'augmenter pour atteindre 27,6 ans en 1998, contre 18,3 ans en 1966 (figure 2).

À quoi tient cette évolution de l'âge au mariage

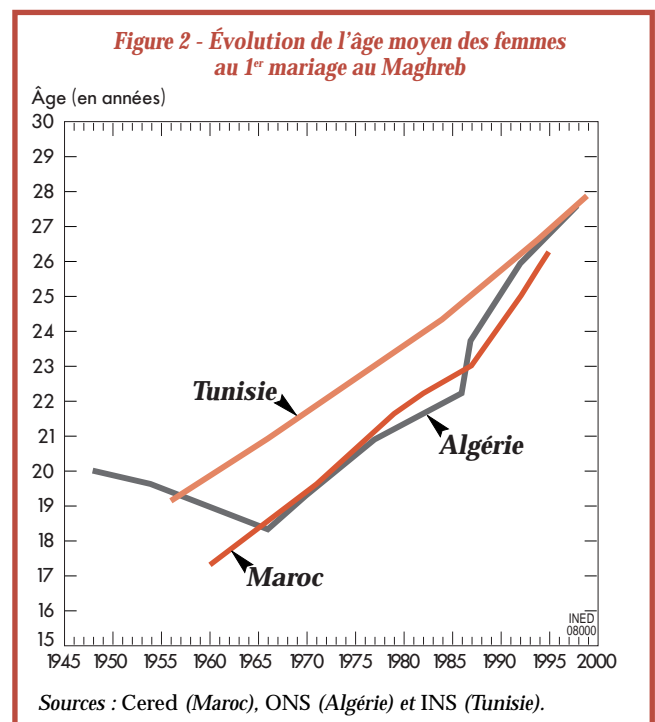
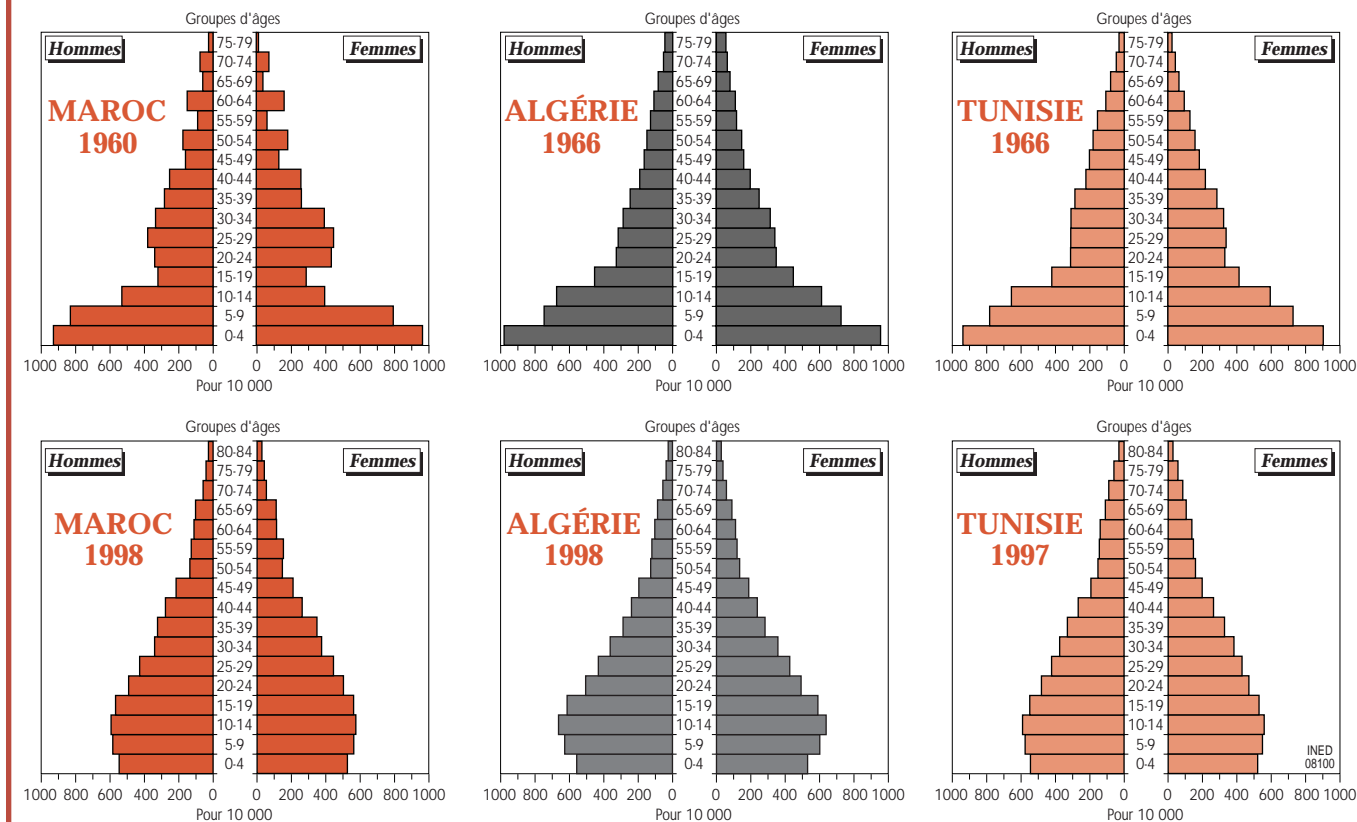


Figure 3 - Évolution des pyramides des âges des pays du Maghreb



Sources : Cered (Maroc), ONS (Algérie) et INS (Tunisie).

des femmes? La législation ne fait bien souvent qu'accompagner les changements réels en cours et l'expansion de la scolarisation des filles a joué un rôle majeur. Non seulement parce que la prolongation de la durée des études retarde le mariage mais surtout parce que l'instruction fait naître de nouvelles aspirations et ouvre la voie à leur réalisation en favorisant l'accès des femmes au marché du travail. Le mariage et la procréation ne sont plus les seules voies de réalisation féminine. En Algérie, par exemple, en 1992, les femmes ayant atteint le niveau secondaire se mariaient environ sept ans plus tard que les analphabètes [5]. On observe le même type de différence au Maroc [6]. Plus instruites et plus indépendantes, les femmes veulent accroître leurs chances de trouver un « bon parti », de faire un « bon mariage » et surtout pouvoir choisir leur futur conjoint. Il leur faut pour cela élargir la sphère de leurs rencontres (université, lieu de travail) et, finalement, retarder le mariage. Il faut y ajouter, bien sûr, les difficultés grandissantes des jeunes à trouver un emploi, un logement et à assumer les coûts très élevés des prestigieuses cérémonies de mariage qui nécessitent de longues années d'épargne [1].

◆ Une large diffusion de la contraception

Si le retard du mariage a été, dans les trois pays, le facteur premier de la baisse de la fécondité et s'il a joué un rôle très important au total, il n'aurait évidemment pas suffi à faire tomber la fécondité aux niveaux très

bas auxquels elle est parvenue aujourd'hui sans une maîtrise de la fécondité dans le mariage.

De fait, la révolution contraceptive a bien fait irruption au Maghreb. En gros, la contraception y a déjà réduit de près de moitié la fécondité dans le mariage. La proportion de femmes utilisant un moyen contraceptif n'a cessé d'augmenter. En Tunisie, elle est passée de 5 % à la fin des années soixante à 31 % en 1978 et à 60 % en 1994-1995 [1]. En Algérie, alors qu'elle n'était encore que de 8 % en 1970, elle a atteint 57 % en 1995 [7]. De même, au Maroc, une femme sur 20 seulement utilisait la contraception à la fin des années soixante, contre 59 % aujourd'hui [2].

Cependant, si les niveaux de contraception se rapprochent de plus en plus, les méthodes utilisées ne sont pas les mêmes. En Tunisie, dont le programme national avait d'abord été fondé sur le stérilet, cette méthode occupe encore la première place (42 %) et c'est la stérilisation qui vient en second (21 %). L'avortement lui-même joue un rôle non négligeable, avec un avortement pour 9 naissances (2). Au contraire, c'est la pilule qui domine largement en Algérie et au Maroc (respectivement 79 % et 67 % des méthodes utilisées).

Le développement de la contraception est loin d'être le seul fait de la mise en place de programmes sectoriels, destinés à diffuser des moyens contraceptifs modernes ou à faciliter le recours à l'avortement

(2) On estime le nombre annuel d'avortements à 20 000, pour environ 180 000 naissances [1].

en cas d'échec de la contraception. La multiplication des services de planning familial ne suffit pas à garantir la chute de la fécondité dans le mariage : encore faut-il qu'émerge réellement chez les couples le désir de limiter leur descendance. Et cela ne se produit qu'avec le changement économique, social et surtout culturel. Toutes les enquêtes sur la fécondité l'ont montré, l'usage de la contraception a progressé dans les pays du Maghreb avec l'amélioration de différents éléments du statut de la femme : instruction, participation à l'activité économique, indépendance morale et financière, autonomie de décision, etc. Dans le même temps et par contrecoup, l'attitude des hommes a changé : leur regard sur la femme, leur attente à l'égard des enfants. Non seulement parce que, pour eux aussi, le contexte économique et social a évolué, mais parce que la place de la femme dans la famille et la société s'est modifiée.

Enfin, si la baisse de la fécondité s'explique, dans ces trois pays, en parts à peu près égales par l'élévation de l'âge au mariage des femmes et l'usage de la contraception dans le mariage, ce ne sont là que des moyens. Les causes profondes de ces changements de comportements résident dans l'évolution des sociétés elles-mêmes, le rééquilibrage des rôles respectifs qu'y jouent les hommes et les femmes, l'affaiblissement de l'autorité patriarcale et la montée des facteurs d'autonomie individuelle, l'évolution, enfin, de la place qu'occupe l'enfant dans les aspirations des couples et de la charge qu'il représente dans une société de plus en plus urbaine et une économie de plus en plus complexe.

◆ Jusqu'où la fécondité baissera-t-elle ?

Il est peu probable que la baisse de la fécondité s'arrête comme par enchantement au niveau où elle suffit à assurer un strict remplacement des générations (2,1 enfants par femme). Certes, en raison de son niveau déjà élevé (proche de la trentaine), l'âge moyen au premier mariage n'augmentera probablement plus guère à l'avenir. On peut même imaginer que certains facteurs limitants de la fécondité régressent. Ainsi, avec l'évolution des modes de vie, l'allaitement maternel encore assez largement pratiqué pourrait diminuer et par là même allonger les durées d'exposition au risque de maternité dans le mariage. De même, si la cohabitation hors mariage se développait, la fécondité hors mariage pourrait elle-même ne plus être négligeable. Mais ces facteurs possibles de hausse sont très fortement liés à l'évolution des attitudes et des comportements procréateurs qui constitue le principal moteur de la maîtrise de la fécondité. Il est donc très vraisemblable que, même si les durées d'exposition au risque s'allongent, le développement de la contraception ou, en cas d'échec, de l'avortement, l'emporteront largement et conduiront les populations maghrébines, à l'instar de ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée, vers des fécondités nettement inférieures à deux enfants par femme.

(3) Conformément à l'hypothèse basse des Nations unies. L'hypothèse moyenne donne une croissance encore plus forte, mais elle est aujourd'hui dépassée par la chute très rapide de la fécondité observée.

Partout, la baisse de la fécondité conduit à une profonde transformation de la structure par âge de la population. Le phénomène est désormais largement engagé dans les trois pays du Maghreb, dont les pyramides des âges se sont fortement rétrécies à la base (figure 3). Le phénomène est un peu plus avancé en Tunisie où la baisse de la fécondité a été plus précoce et il l'est un peu moins en Algérie. Mais dans les trois pays, il est très rapide. En Algérie, par exemple, au recensement de 1998 [8], la tranche d'âges 0-4 ans ne représente plus que 10 % de la population totale, contre 20 % en 1966 ! Pour l'heure, la baisse de la part des jeunes enfants dans la population joue dans le sens d'un allègement de la charge des inactifs et constitue un facteur favorable au développement économique. Ce phénomène va s'accroître pendant quelques années encore, ouvrant la voie à une sorte « d'âge d'or démographique ». Cependant, cet avantage ne sera que de courte durée. En effet, ces générations moins nombreuses, qui aujourd'hui allègent la charge qui pèse sur les actifs, arriveront bientôt en âge d'activité, tandis que leurs aînées, plus nombreuses, atteindront celui de la retraite. Le vieillissement démographique commencera alors à grossir les rangs des personnes âgées, et induira tous les problèmes que connaissent aujourd'hui les pays du Nord mais de façon beaucoup plus brutale car, tout comme la baisse de la fécondité l'a été, le vieillissement démographique sera beaucoup plus rapide au Maghreb qu'en Europe.

D'ici là, cependant, la population continuera à augmenter. Ce n'est pas, en effet, parce que la fécondité est arrivée au seuil du remplacement que la croissance démographique s'arrête aussitôt. Les générations les plus nombreuses ont aujourd'hui entre 5 et 20 ans. Arrivées à l'âge de procréer, même avec une fécondité réduite, elles feront au total plus d'enfants que leurs aînées. On peut s'attendre que d'ici à 2050 la population de la Tunisie augmente encore de 25 %, celle du Maroc de 30 % et celle de l'Algérie de plus de 40 % (3).

Zahia OUADAH-BEDIDI et Jacques VALLIN

RÉFÉRENCES

- [1] Jacques VALLIN et Thérèse LOCOH (dir.): *Population et développement en Tunisie. La métamorphose*, Tunis, Ceres Productions, 2000 (sous presse), en particulier les chapitres de M. AYED et H. JEMAI et de T. LOCOH et L. BENSALÉM.
- [2] Cered: *Population et développement au Maroc*, Rabat, 1998, 459 p.
- [3] KOUAOUCI Ali: « Tendances et facteurs de la natalité algérienne entre 1970 et 1986 », *Population*, 1992/2, mars-avril, Ined, p. 327-352.
- [4] INS: *Enquête nationale sur l'emploi 1997 et Enquête nationale sur la population et l'emploi 1999*, Tunis, 1999.
- [5] ONS: *Enquête algérienne sur la santé de la mère et de l'enfant, 1992, Rapport principal*, Alger, 1994, 256 p.
- [6] YAAKOUBD Abdelillah: « La transition de la fécondité au Maroc : faits et facteurs », *Genus*, Vol. III, n° 1-2, 1997, p. 189-202.
- [7] MSP: *Population et développement en Algérie*, Rapport national CIPD +5, Alger, 1998, 63 p.
- [8] ONS: *Recensement général de la population et de l'habitat*, Coll. « Statistiques » n° 80, Résultats n° 1, Alger, 1999, 180 p.